

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 06.09.2012

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;
Jean-Marie Colot, *1er Échevin*;
Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Agnès Vanden Breemt, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Christel Hendricx, Viviane Vandooren, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Stéphane Tellier, Fatiha Metioui-Amanzou, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, *Conseillers communaux* ;
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

#Objet : Modification au règlement général complémentaire de police – Instauration d'une zone 30 Rue Fik Guidon en collaboration avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

#

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, article 117;

Vu la loi relative à la police de la circulation routière;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires sur le placement de la signalisation routière;

Attendu que cette mesure s'inscrit dans le plan-directeur des zones 30 de Berchem-Sainte-Agathe, approuvé en 2003;

Attendu que cette mesure s'inscrit dans le Plan Communal de Mobilité, approuvé par le Conseil communal le 26 janvier 2012;

Attendu qu'après concertation avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean, la décision du Conseil communal du 28 juin 2012 d'instaurer une zone 30 de quartier dans la zone Grand-Pré/Haut Champs peut être complétée par l'instauration d'une zone 30 Rue Fik Guidon;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit par 22 voix oui et 1 abstention:

Article 1:

Les stipulations suivantes sont à ajouter au texte existant du Chapitre VII : Voies publiques à statuts spéciaux Article 30.A :

Une zone 30 est réalisée dans les rues suivantes, du règlement général sur la police de la circulation routière relatif aux voiries communales:

30.A.16 : Zone Grand-Pré - Haut Champ:

- rue Fik Guidon

La mesure est matérialisée par les signaux F4a et F4b.

Article 2:

Le présent règlement sera soumis à l'approbation de l'Administration des Equipements et des Déplacements de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'exercice de son droit de tutelle tel que défini par la circulaire ministérielle du 15 décembre 2007.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Philippe Rossignol

Joël Riguelle